

MINISTERE DEN L'ELEVAGE
DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI ET
Un Peuple – Un But – Une Foi

05 MAI 2008

DECISION N° 00050 / MEP- SG DU

**PORTANT CREATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE
VALORISATION DE LA PRODUCTION LAITIERE AU MALI**

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 05-008 du 11 février 2005 portant création de la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales ;
- Vu le Décret N° 05-103/ P- RM du 09 mars 2005 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N° 07-387/PM du 15 octobre 2007 modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est créé auprès de la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales, un organisme dénommé Projet de Développement et de Valorisation de la Production Laitière au Mali.

Article 2 : Le Projet de Développement et de Valorisation de la Production Laitière au Mali est chargé de la mise en œuvre de la stratégie nationale de valorisation du lait cru local.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Original.....1
- Toutes Directions et Structures
rattachées /MEP.....20
- Archives.....1

Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche

Republique du Mali
MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
DIRECTION NATIONALE DES
PRODUCTIONS ET DES
INDUSTRIES ANIMALES
COURRIER
ARRIVEE, LE 5/05
SOUS N° 00638

